

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 22: SIA spécial, no 5, 1975: Chauffage - ventilation - climatisation

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Néanmoins, les auteurs qui désirent conserver les clichés de leurs articles peuvent se les procurer moyennant une modique participation aux frais de Fr. 5.— par cliché. Ces clichés peuvent être réclamés jusqu'au 7 novembre 1975, à l'Imprimerie La Concorde, rue des Terreaux 29, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 19 91.

A nos lecteurs

Etant donné le déménagement de notre imprimeur dans l'immeuble qu'il inaugure à Epalinges, le délai rédactionnel pour les communiqués destinés à notre prochain numéro est fixé au 24 octobre.

(Réd.)

L'UUIADE précise ses objectifs

La première assemblée générale de l'UUIADE, Union vaudoise des ingénieurs et architectes diplômés employés, fondée en juin de cette année, s'est tenue le 6 octobre 1975 à Lausanne.

Ouverte à tous les ingénieurs et architectes employés travaillant dans le canton de Vaud, invités pour l'occasion, cette assemblée a connu un grand succès par l'intérêt et le soutien manifestés par les participants venus nombreux.

Les débats de l'assemblée ont permis de définir les principaux buts que l'UUIADE entend atteindre à court terme, à savoir :

- La participation comme partenaire aux négociations de la nouvelle convention collective de travail entre employeurs et employés des bureaux d'ingénieurs et architectes, remplaçant celle échéant à la fin de cette année, signée sans représentant de groupements d'ingénieurs et d'architectes.
- Le développement de services permanents pour les membres tels que la recherche d'emplois.
- Les mesures propres à assurer le respect et la protection du titre ainsi que la considération dont doivent être entourées les professions concernées.

Communications SVIA

Candidatures

M. Michel Aguet, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1970.

(Parrains : Mme E. Hamburger et M. J.-J. Morf, professeurs.)

M. Jean-Luc Monnier, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1975.

(Parrains : MM. C. W. Burckhardt et J.-J. Morf, professeurs.)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par *avis écrit* au Comité SVIA dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

Ouvrages reçus

Studie über das Bruchverhalten des Betons unter Zug- und Druckbeanspruchungen, par M. Tawfik Zein. Rapport LFEM n° 200, Dübendorf, 1974.

Untersuchungen über den Mechanismus des Korrosionsschutzes von Stahl durch Zinkstaubanstriche, par F. Theiler, Rapport LFEM n° 201, Dübendorf, 1974.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 14 et 16 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 8 des annonces

Informations diverses

Revêtements de sols antistatiques — une désignation qu'une minorité de revêtements a réellement acquise

Les anciens Grecs connaissaient déjà le phénomène de l'électricité statique, mais le public n'en a pris conscience qu'avec l'emploi accru de fibres synthétiques. Par une gamme toujours croissante de revêtements de sols textiles, les hommes ont involontairement fait connaissance avec la charge statique et les décharges désagréables ressenties au contact des poignées de portes ou d'objets métalliques. On aurait pu croire à de simples « picotements » ou « sursauts » si ce phénomène n'avait pas nui à la santé ou au bon fonctionnement d'appareils électro-niques très coûteux.

Bon nombre d'essais ont été effectués ces dernières années en vue d'éliminer la charge statique des revêtements de sols. Malheureusement, trop de tapis de fond portent injustement la désignation « antistatique ».

Dans le secteur de développement, Fabromont SA à Schmiten/FR a accompli un travail d'avant-garde en offrant des revêtements textiles véritablement antistatiques. Les succès de vente obtenus en particulier dans les bâtiments administratifs, les locaux d'ordinateurs, les écoles, etc. parlent d'eux-mêmes. Les expériences pratiques et des tests de laboratoire incitent à compter les revêtements textiles antistatiques de Fabromont SA parmi l'élite internationale.

Des renseignements détaillés sur le thème « revêtements de sols antistatiques » peuvent être obtenus auprès du service d'informations de Fabromont SA, 3185 Schmiten.

Progrès rapides du chauffage à distance — aussi en Suisse

L'envergure de l'approvisionnement en mazout fait, à l'heure actuelle, l'objet de discussions animées en public et au sein des cercles professionnels. D'une façon générale, on reconnaît que le chauffage à distance est apte à contribuer essentiellement à l'alimentation en chaleur sûre, économique en énergie et favorable à l'environnement. Des examens effectués à l'étranger ont confirmé le fait connu en Suisse depuis longtemps, que de grandes parties de la population peuvent être approvisionnées en chaleur provenant de centrales nucléaires, même lors de distances considérables¹.

Une condition essentielle en est la réalisation de l'approvisionnement de chaleur à distance sur une large échelle. Les investissements nécessaires à cet effet sont toutefois considérables. C'est pourquoi l'extension du chauffage à distance n'est guère concevable sans le support de l'Etat.

En Suisse, de nombreuses autorités et institutions ont déjà fait, de leur propre initiative, les premiers pas pour la mise sur pied de systèmes de chaleur à distance.

La centrale chaleur-force d'Aubugg en construction

C'est le projet de la centrale chaleur-force d'Aubugg réalisé par le canton de Zurich dans un triangle formé par des artères de trafic à la limite des communes de Zurich et Wallisellen qui est le plus avancé. Cette usine servira à l'alimentation en chaleur de bâtiments cantonaux et publics dans le quartier des hôpitaux et écoles supérieures, de la nouvelle Université Strickhof, des zones résidentielles voisines, ainsi que des communes de Wallisellen et Opfikon.

Les travaux de construction ont commencé en automne 1974. Les deux premières chaudières avec une puissance thermique

¹ Chauffage à distance des villes, rapport élaboré sur l'ordre de l'Office fédéral d'économie énergétique, par la maison Sulzer Frères SA, Editions EDMZ, Berne, janvier 1974, ainsi que complément : « Adaptation des coûts à l'état mi-1974 ».